

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Dotation d'investissement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat des subventions d'investissement pour la réalisation de travaux pour un montant total de 1 234 570,00 €, selon le tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour chacun des établissements, la convention type proposée en annexe.

Cette dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée